



**SOVIMO**  
VOTRE AGENCE DE RÉFÉRENCE



**SOVIMO IMMOBILIER, 3 place de la liberté, 16500 CONFOLENS**

**05.45.85.45.65** **contact@sovimo.com**

**www.immobiliersovimo.com**

Siret N° 411 678 220 000 38, RC N° 411 678 220, APE 6831 Z, SARL au capital de 8 537 €  
CPI 1601 2016 000 004 744 - Garantie financière : 120 000 € €  
GALIAN - 89 rue la boétie - 75008 Paris.  
Compte séquestre : Banque Caisse d'Epargne Poitou-Charentes  
N° 13335 00401 08000109958 59

## HONORAIRES AGENCE LOCATION AU 1 ER AOUT 2018

Ces honoraires sont dues à compter de la réalisation de la prestation (extrait de l'Art. 5-1 de la loi 06.07.1989).

Le plafond portant sur les visites du preneur de constitution de dossier et de rédaction de bail est égal :

- 1) Pour les logements situés en zone très tendue, à 12 euros par mètre carré de surface habitable ;
- 2) Pour les logements situés en zone tendue, à 10 euros par mètre carré de surface habitable ;
- 3) Pour les logements situés en dehors des zones tendues et très tendues, à 8 euros du mètre carré de surface habitable.

### LES HONORAIRES TTC, AU TAUX ACTUEL DE LA TVA DE 20,00 %



#### À LA CHARGE DU LOCATAIRE

- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail :  
**6% TTC DU LOYER ANNUEL**  
dans la limite de 8€/m2

#### À LA CHARGE DU BAILLEUR

- Honoraires d'entremise et de négociation :  
**0,5% TTC DU LOYER ANNUEL**

- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail :  
**6% TTC DU LOYER ANNUEL**  
dans la limite de 8€/m2

**POUR  
INFORMATION**

Si réalisés par l'agence, les honoraires d'état des lieux d'entrée sont de : **3€/m2 à partager entre le locataire et le propriétaire**  
Les honoraires d'état des lieux de sortie sont de : **3€/m2 charge propriétaire uniquement.**  
Le plafond portant sur la prestation de réalisation de l'état des lieux est égal à : **3€/m2 de surface habitable.**

#### MÉDIATION DE LA CONSOMMATION - RÈGLEMENT AMIABLE DES LITIGES

Au sens de l'article liminaire du code de la consommation, le médiateur de la consommation peut être saisi, par voie électronique à : [qualite@fnaim.fr](mailto:qualite@fnaim.fr) ou par courrier postal à l'attention de : QUALITÉ 129, Faubourg St Honoré 75008 PARIS.